

celle mentionnée. Cela pourrait bien avoir pour effet de nous procurer des navires de deuxième classe et d'aider virtuellement à la route de New-York. Nous avons prévu cette objection.

M. CLARKE : En demandant des soumissions pour un service rapide, quelle idée a-t-on d'en demander également pour un service de 16 nœuds ?

Le MINISTRE DU COMMERCE : L'idée est de suivre l'exemple des grandes lignes; d'avoir une couple de navires très rapides et d'autres navires de moindre vitesse ce qui constituerait une grande amélioration comparé au service actuel, sans exiger les déboursés énormes qu'il faudrait faire pour maintenir une ligne rapide.

A six heures la séance est suspendue.

Reprise de la Séance.

Le comité reprend sa séance à huit heures.

Certaines résolutions sont rapportées.

ACTE DES CHEMINS DE FER, 1903.

La Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill (n° 21) pour modifier et refondre les lois concernant les chemins de fer.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES : Nous allons commencer par corriger quelques erreurs de la chapelle qui se sont glissées dans le bill.

M. MACLEAN : Le directeur général des Postes voudrait-il me dire ce qu'il entend faire à part cela avec ce bill ce soir ?

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES : J'ai compris de ce que m'a dit le ministre de la Justice, qui a charge de ce bill, qu'il était entendu avec certains députés pour ne pas discuter les questions controversées. Nous voulons simplement corriger des erreurs typographiques qui se trouvent dans le bill.

M. MACLEAN : Le comité siégera de nouveau pour étudier ce bill ?

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES : Oui.

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Que reste-t-il à discuter de ce bill ?

M. MACLEAN : Quand il sera soumis en troisième délibération, j'ai l'intention de proposer certains amendements.

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Vous ne voulez pas les proposer en comité ?

M. MACLEAN : Non. Je voudrais que le gouvernement donne avis de la troisième lecture, afin que les députés qui aimeraient à connaître l'opinion de la Chambre sur une certaine disposition du bill puissent se préparer.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

M. GUTHRIE : Je désire proposer que l'on ajoute un paragraphe.

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Une couple de députés croyaient devoir faire certaines remarques ce soir. Je leur ai dit qu'il n'y aurait pas autre chose de fait. Je propose donc que le comité lève sa séance, fasse rapport de ses délibérations et demande la permission de siéger de nouveau.

M. CLARKE : Quand se propose-t-on de continuer la discussion du bill ?

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Nous voulons nous en rapporter à la Chambre sur ce point. Il serait bon de voter ce projet et de le soumettre au Sénat aussitôt que possible. D'un autre côté, comme je viens de le dire, nous voulons nous en rapporter à la Chambre sur ce point.

M. CLARKE : Vous ne le soumettez pas demain ?

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Je crois avoir compris que le bill concernant le Grand Tronc est fixé à demain.

M. SCOTT : J'ai un amendement à proposer et j'espère bien qu'il ne donnera pas lieu à aucune discussion. Je suis prêt à le soumettre dès maintenant, si le comité est disposé à en prendre connaissance.

Le comité rend compte de ses travaux.

SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Division du commissaire de l'agriculture et de l'industrie laitière, y compris celle du bétail de la laiterie, du service frigorifique, du développement des marchés de la volaille, des graines et des fruits, les employés payés à même cette somme ne devant pas tomber sous le coup de l'Acte du service civil, \$220,000.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Cet item comprend le service frigorifique et tout le travail qui se fait sous la direction du professeur Robertson. Il a été voté il y a quelques semaines passées, mais les honorables députés ont demandé à le discuter de nouveau, quand je serais en mesure de leur fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet.

M. SMITH : De quelle manière ce crédit doit-il être réparti parmi les différents services ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Il doit être réparti comme suit : pour le bureau principal, \$26,800 ; pour la division du bétail, \$21,460 ; la division de l'industrie laitière, \$37,840 ; celle du service frigorifique, \$77,000 ; des fruits, \$19,600 ; des graines, \$14,400 ; développement des marchés, \$15,200 ; division de la volaille, \$7,700.

M. SMITH : Est-ce que ces \$77,000 sont entièrement destinés au service des chambres froides à bord des navires océaniques ?